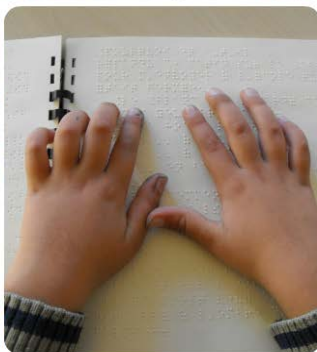


Le livret d'accueil de l'utilisateur



Centre Alfred PEYRELONGUE
12 Rue Alfred de Musset - AMBARES
33565 CARBON BLANC CEDEX

cses.peyrelongue@irsa.fr
Tél : 05.56.38.85.85
Fax : 05.56.77.59.15

Le mot de la Directrice



Madame, Monsieur,

Ce livret a été édité à votre intention. Il contient les informations nécessaires à la compréhension de l'organisation et du fonctionnement de notre établissement et de nos services.

Ce document vous est communiqué conformément aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002. Il est complété par le règlement de fonctionnement de l'utilisateur ainsi que par la charte des Droits et Libertés.

Enfin, le séjour de votre enfant s'inscrit dans le cadre d'un contrat qui fixe les contours de l'action que nous souhaitons conduire et dont les objectifs seront évalués régulièrement et d'un règlement de fonctionnement qui établit les règles de vie dans l'établissement.

Nous espérons que vous trouverez dans ces documents toutes les informations nécessaires. Nos équipes restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Chantal ARNAUD-ESCALUP
Directrice

Centre PEYRELONGUE

Accueil : 05.56.38.85.85

cses.peyrelongue@irsa.fr

SOMMAIRE



Contacts et numéros d'urgence.....	p.4
Objectifs et Valeurs de l'IRSA.....	p.5
Présentation du Centre PEYRELONGUE... ..	p.6
Moyens Disponibles	p.7/8
Plan du centre	p.9
Organigramme.....	p.10/11
Responsabilité et Médiation	p.12
Transport, Hébergement et Restauration	p.13
Participation des Usagers et des Familles.....	p.14
La Procédure d'Admission	p.15/16
Les Sections	p.17
Le SAAAS et le SAFEP	p.18
Glossaire.....	p. 19
Plan d'accès.....	p. 20

Contacts



M.D.P.H : **M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées
264 boulevard GODARD /Immeuble Le Phénix 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.99.69.00

A.R.S : **A**gence **R**égionale de **S**anté
Espace RODESSE 103bis, rue Belleville BORDEAUX
Tel : 05.57.01.44.00

I.R.S.A : **I**nstitution **R**égionale des **S**ourds et **A**veugles de Bordeaux
156 Bd du Président WILSON– 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.44.29.51 Fax: 05.56.52.27.88

Centre Alfred PEYRELONGUE

12 Rue Alfred de Musset - AMBARES
33565 CARBON BLANC CEDEX
Tél : 05.56.38.85.85 Fax : 05.56.77.59.15

N° urgence maltraitance : 3977

Un numéro national unique ouvert du lundi au vendredi de 9H00 à 19H00
destiné :

- aux personnes âgées et aux personnes handicapées, victimes de maltraitance ;
- aux témoins de situations de maltraitance, entourage privé et professionnel.

Allo enfance maltraitée : 119



Objectifs et Valeurs de l'IRSA

L'Institution **R**égionale des **S**ourds et **A**veugles de Bordeaux (**IRSA**), est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le but est l'instruction, l'éducation, les soins appropriés et l'insertion sociale et professionnelle des personnes sourdes, aveugles et malvoyantes. Elle est reconnue d'utilité publique.

Les valeurs qui conduisent son action sont la reconnaissance de la dignité de la personne handicapée et le respect de sa différence.

L'**IRSA** met en œuvre, par l'intermédiaire de ses établissements et services, l'ensemble des réponses nécessaires, quel que soit l'âge de la personne afin d'assurer à la fois la plus parfaite intégration sociale et professionnelle et la réponse aux besoins spécifiques générés par la déficience sensorielle.

Outre le **C**entre de **S**oins et d'**E**ducation **S**pécialisée PEYRELONGUE (**CSES**), l'IRSA assure la gestion et le développement d'un **C**entre d'**E**ducation **S**pécialisé pour **D**éficients **A**uditifs (**CESDA**) à Bordeaux, d'un **E**tablishement et **S**ervice d'**A**ide par le **T**ravail pour personnes handicapées sensorielles (**ESAT**) à Mérignac, d'un **S**ervice d'**A**ccompagnement à la **V**ie Sociale d'adultes (**SAVS**) à Bordeaux, d'un **F**oyer **O**ccupationnel (**FO**), d'un **F**oyer d'**A**ccueil **M**édicalisé (**FAM**) et d'un EHPAD (**E**tablishement d'**H**ébergement pour **P**ersonnes **A**gées **D**épendantes) à Saintes en Charente.

L'IRSA et l'ensemble des établissements et services sont membres de la FISAF (Fédération Nationale pour l'Insertion des Sourds et Aveugles de France).



Présentation du Centre PEYRELONGUE

Géré par l'IRSA, le Centre de Soins et d'Éducation Spécialisée Alfred PEYRELONGUE a pour mission d'assurer et de promouvoir l'insertion sociale, pédagogique et professionnelle des personnes déficientes visuelles.

Il reçoit ou accompagne des enfants, adolescents et jeunes adultes de la naissance jusqu'à l'âge de 20 ans. Les enfants accueillis présentent obligatoirement une déficience visuelle constatée. Ils peuvent présenter en outre un sur-handicap associé à la déficience visuelle.

Le Centre PEYRELONGUE conduit son action avec une équipe pluridisciplinaire. Cette équipe intervient au sein de l'établissement ainsi qu'auprès des institutions de droit commun (crèches, écoles, collèges, lycées, Centres de formations professionnelles). Le Centre PEYRELONGUE, assure une pédagogie adaptée à la déficience visuelle, une action éducative visant à la citoyenneté et à l'autonomie, des techniques palliatives et rééducatives visant à compenser le handicap visuel, des soins et des prises en charges thérapeutiques.

Chaque enfant ou adolescent accueilli ou suivi se voit proposer **un Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)**, tenant compte de ses capacités et de ses besoins.

L'enfant et sa famille sont associés à son élaboration et à son suivi. Ce projet s'intègre dans un document, appelé **Contrat de Séjour** qui est signé par la famille.

Les moyens



● Humains :

Chaque service du centre dispose d'une équipe pluridisciplinaire permettant d'assurer une prise en charge globale de qualité. Interviennent, selon les missions, des enseignants spécialisés, des éducateurs, des rééducateurs, en techniques palliatives et des professionnels du soin. Les services administratifs, généraux, le service social, et le service de transcription complètent ce dispositif.

L'établissement est organisé en plusieurs services :

- **Service d'Education et d'Enseignement Spécialisés (SEES)**
- **Service de Première Formation Professionnelle aux adolescents et jeunes adultes (SPFP)** : rassemblent des jeunes poursuivant leur scolarité en interne (classe primaire, classe de préparation à l'apprentissage, classe d'éducation personnelle et pratique...) ou en externe dans les établissements scolaires partenaires du CSES.
- **Service d'Education pour Personnes avec un Handicap Associé Important (SEPHAI)** : comprend des jeunes présentant des handicaps associés à la déficience visuelle.
- **Jardin d'Enfant Spécialisé (JES)** : réunit de jeunes enfants de 2 à 7 ans présentant des retards de développement imputables à la déficience visuelle ou aux handicaps associés.

De manière transversale :

- **Services généraux** : entretien, restauration, veilleur de nuit, espaces verts.

■ **Services administratifs** : accueil téléphonique, dossier administratif, secrétariat médical, comptabilité et gestion.

■ **Services social et psycho-social** : lien avec les familles, dossiers sociaux, vacances, évaluation, orientation, suivi.

● **Architecturaux :**

Situé à 15 km de Bordeaux, dans un environnement à dominante rurale, le Centre PEYRELONGUE s'étend sur 12 hectares. Le centre, conçu comme un village, dispose d'une infrastructure variée qui permet à la fois de répondre à l'ensemble des besoins internes et externes mais aussi d'autoriser de nombreux échanges avec l'environnement sportif et culturel. De plus, deux foyers équipés permettent d'offrir des lieux d'échanges et de loisirs.

Les pavillons d'hébergement sont situés à la périphérie du centre. Ils offrent un hébergement dans des chambres individuelles ou collectives, selon l'âge des enfants reçus. Des solutions individuelles pour les jeunes adultes (foyer-location) sont proposés afin d'aider au développement d'une autonomie renforcée.

L'ensemble des locaux pédagogiques, médicaux, de rééducation, de restauration ou administratif offre un accueil de qualité.

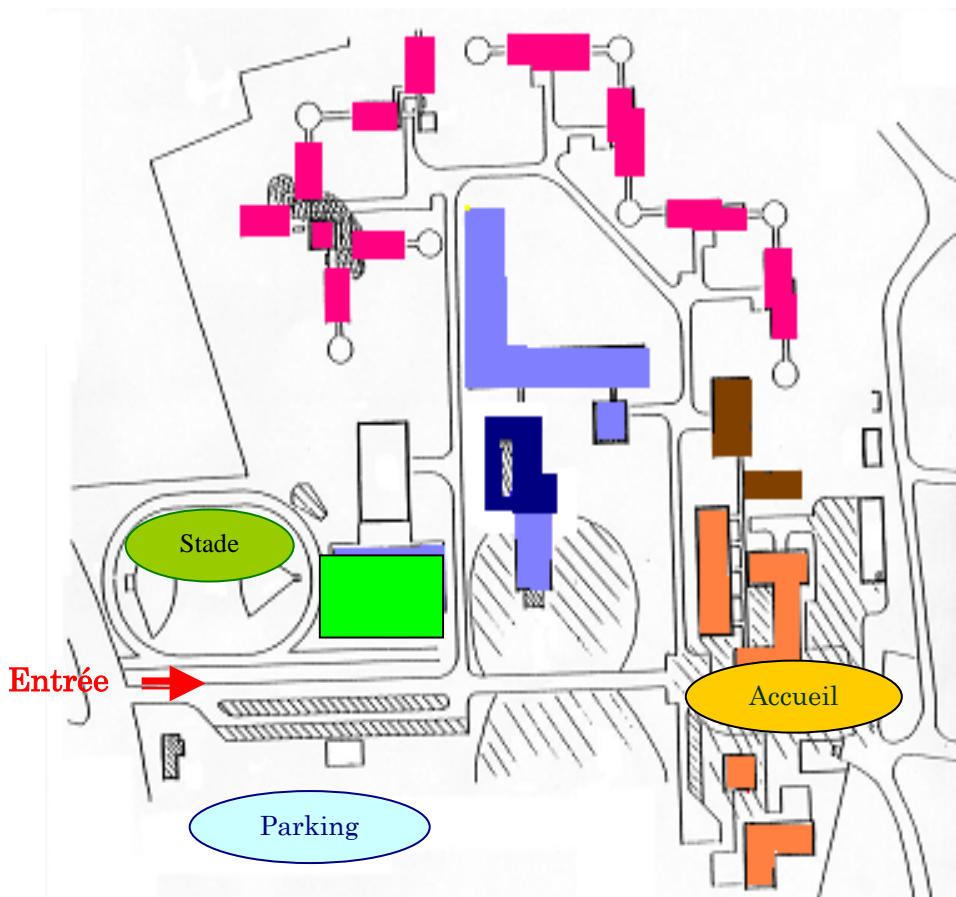
● **Matériels :**

L'ensemble du centre est câblé en fibre optique permettant une utilisation optimale de son réseau informatique.

Chaque jeune dispose des **outils adaptés** à la déficience visuelle sous forme d'une interface informatique braille ou d'appareils adaptés à la basse vision.

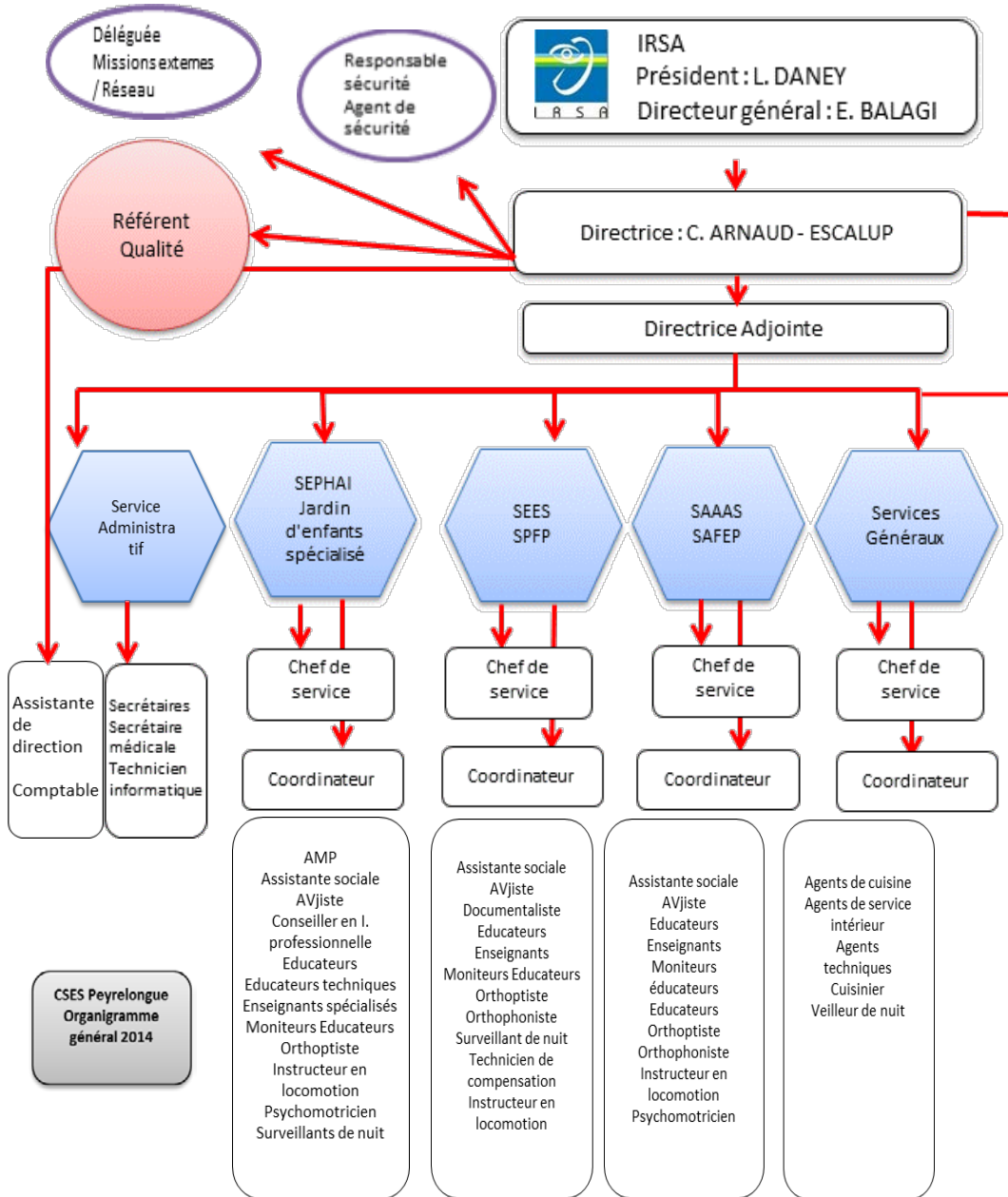
La flotte automobile permet au Centre PEYRELONGUE de conduire ses **actions de suivi et d'accompagnement** des jeunes en intégration.

Plan du centre

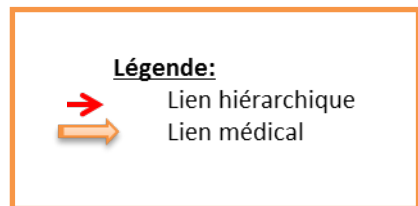
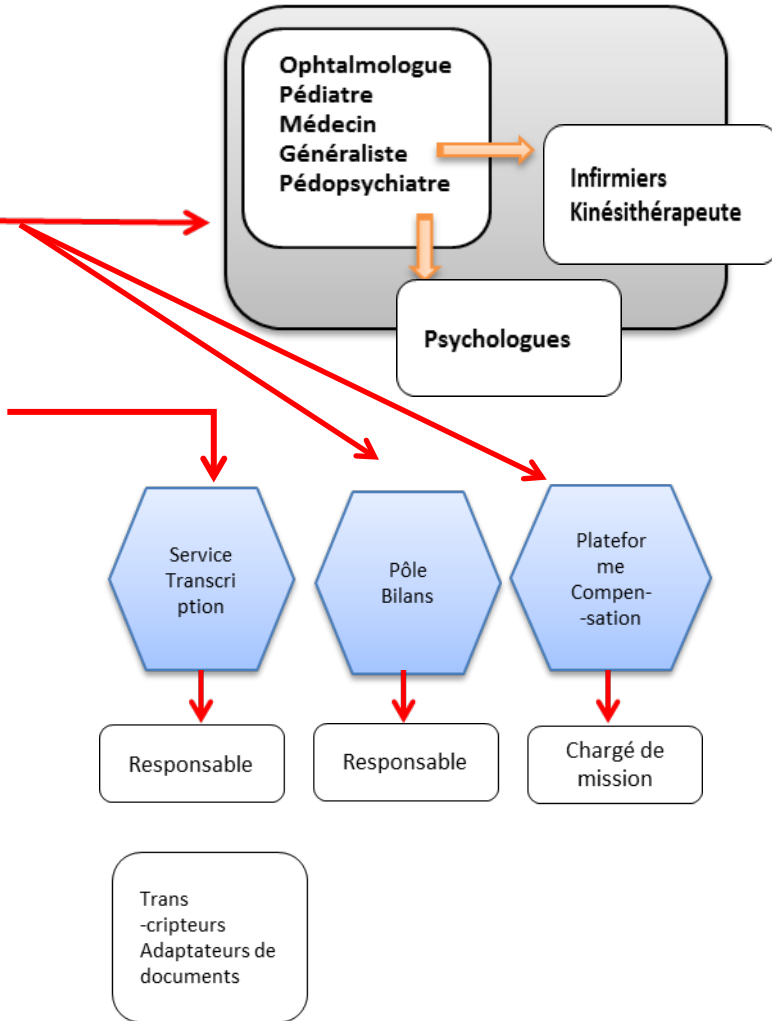


- Hébergements
- Locaux scolaires et professionnels, CDI, ludothèque salle polyvalente– SAAS SAFEP
- Gymnase
- Pôle vision : bilans, rééducation, réadaptation, compensation
- Espace médical, paramédical
- Restaurant, Administration

Organigramme



du CSES





Responsabilité et Médiation

■ **La Responsabilité** : L'association souscrit pour le centre PEYRELONGUE l'ensemble des assurances nécessaires au fonctionnement et à la sécurité des biens et des personnes. Assureur AXA: Responsabilité individuelle (N° contrat: 232 842 304); Flotte automobile (N° contrat: 716 120 804); Multirisque locaux (N°: 333 680 495 489 Z); Mission collaborateur (N° contrat: 361 078 404).

En dehors de l'établissement et pour les situations non imputables à la responsabilité de l'établissement, la personne accueillie doit être couverte par une assurance responsabilité civile (assurance scolaire).

■ **La Médiation- Conciliation** : Dans le respect de la Charte de la personne accueillie et conformément aux dispositions de l'article L.311.5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, chaque personne accueillie (ou son représentant légal), a la possibilité en cas d'échec du recours au médiateur siégeant au conseil de la vie sociale de l'établissement, de faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée, choisie par l'utilisateur sur une liste établie conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général. Le recours à une personne qualifiée est gratuit et s'effectue sur simple demande.

■ **Informatique et libertés** : Les données concernant la personne accueillie peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données médicales sont protégées par le secret médical, les autres par le secret professionnel auxquels sont tenus tous les personnels.

Transport, Hébergement, Restauration



■ Les transports :

Les modalités de transport sont définies individuellement et sont modifiées chaque année au mois de septembre, voire en cours d'année, dans le cadre de l'organisation générale des circuits de ramassage.

L'établissement organise le transport soit par un transport collectif en taxis, soit dans le cadre d'un accompagnement effectué par des professionnels de l'établissement, soit par l'intermédiaire de la famille.

Chaque fois que possible, les jeunes ayant un niveau d'autonomie suffisant, utilisent les transports en commun (train, tram, bus) dont le coût est pris en charge financièrement par l'établissement.

■ L'hébergement :

L'internat du Centre PEYRELONGUE fonctionne du lundi au vendredi. Les jeunes sont hébergés en fonction de leur âge et de leurs besoins dans des chambres individuelles ou collectives (2 ou 3 places). Les équipements personnels (radios, téléphones portables, MP3, informatique...) sont autorisés mais demeurent sous la responsabilité du jeune. Le centre ne saurait être tenu pour responsable des dégradations ou des vols susceptibles de survenir

■ La restauration :

Assurée du lundi au vendredi.

- Régimes médicaux pris en compte.
- Régime selon les convictions religieuses.





La participation des Usagers et des Familles

Les parents et les usagers sont étroitement associés au projet d'accueil ainsi qu'à la vie du Centre PEYRELONGUE.

Les instances de participation sont les suivantes:

■ **Le Conseil de la Vie Sociale :**

C'est une instance de consultation qui réunit les représentants des usagers, des familles, des personnels et des représentants de l'association gestionnaire.

Elle a pour rôle de donner son avis et de faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement.

Le Conseil de la Vie Sociale se réunit 3 fois par an.

■ **La Coopérative des élèves :**

Elle organise des activités (sorties, fêtes, réunions à thèmes) et assure son financement par la vente de biens fabriqués en atelier (bois, vannerie, jardins).

■ **L'Association des Parents d'Élèves du Centre Alfred PEYRELONGUE :**

Elle propose aux parents un soutien moral et pratique. Elle organise des manifestations au sein du centre, elle édite un bulletin d'informations et accompagne, si besoin, les parents dans leurs démarches.

La Procédure d'Admission



■ La constitution du dossier d'admission.

A la demande de la famille, ou à la proposition d'orientation vers le Centre PEYRELONGUE par la **MDPH** (**M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées), les secrétariats médical et administratif constituent un dossier et collectent les informations médicales, paramédicales, sociales et scolaires.

■ Commission d'étude du dossier d'admission

La Directrice ou son Adjoint, les médecins spécialistes et généralistes, l'assistante sociale examinent les informations disponibles (bilans, rapports, attentes des familles, etc..) et proposent :

- **des bilans pluridisciplinaires,**
- **une admission,**
- **une période d'observation et/ou des examens supplémentaires.**

Lorsque les conditions d'accueil ne sont pas remplies, l'établissement prononce un refus motivé.

■ Période d'observation (1 à 5 jours)

Les parents ou leur représentant sont reçus par le chef de service chargé du secteur. Ils rencontrent également l'assistante sociale et les médecins. L'enfant est évalué par l'équipe de professionnels et placé en situation d'observation des les espaces collectifs (groupes, classes, internat...).

■ La réunion de bilan

La semaine suivante, une commission réunissant la directrice ou son adjoint, les médecins et les représentants de l'équipe d'évaluation se prononcent sur l'admission soumise à la notification de la MDPH.

■ Le rendez-vous d'admission

La directrice ou son adjoint reçoit la famille. Il est remis le livret d'accueil, la charte des droits et des libertés, le règlement de fonctionnement et un premier contrat de séjour.



Les Sections

■ La S.E.E.S

La **S**ection d'**É**ducation et d'**E**nseignement **S**pécialisée s'adresse aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans et fonctionne en internat et semi-internat.

■ La S.P.F.P

La **S**ection de **P**remière **F**ormation **P**rofessionnelle s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 20 ans. Elle fonctionne en internat et semi-internat.

Chef de Service : David BOURGEOIS

■ Le S.E.P.H.A.I

La **S**ection d'**É**ducation pour **P**ersonnes présentant des **H**andicaps **A**ssociés **I**mportants s'adresse aux enfants qui présentent en plus de la déficience visuelle, un handicap supplémentaire (troubles du comportement, du caractère, de la personnalité, déficience intellectuelle). La section d'adresse aux jeunes âgés de 6 à 20 ans, et fonctionne en internat et semi-internat.

■ Le J.E.S

Le **J**ardin d'**E**nfants **S**pécialisé s'adresse à des enfants de 2 à 7 ans qui présentent en plus de la déficience visuelle, un handicap supplémentaire. Il fonctionne en ½ internat.

Chef de service : Elizabeth FREMONT-CHARNEAU



Le SESSAD

■ Le S.A.A.A.S

Le **S**ervice d'**A**ide à l'**A**cquisition de l'**A**utonomie et à la **S**colarisation s'adresse aux enfants et aux adolescents de la maternelle au lycée. Ce service assure le soutien scolaire en milieu ordinaire, la compensation du handicap, le développement de la vision fonctionnelle : les apprentissages des techniques palliatives, le soutien pédagogique spécifique et l'accompagnement et le soutien des familles.

■ Le S.A.F.E.P

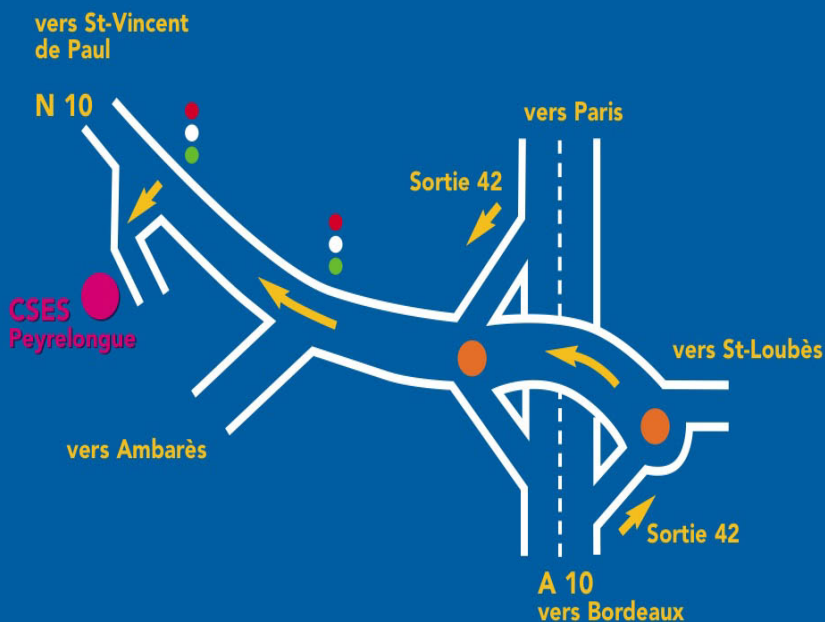
Le **S**ervice d'**A**ccompagnement **F**amilial et d'**E**ducation **P**récoce s'adresse aux enfants de 0 à 3 ans. Son but est d'apporter un soutien psychologique lié à l'annonce d'un handicap, d'informer les parents sur la déficience visuelle et de mettre en place des actions de stimulation et de compensation du handicap afin de prévenir les troubles induits par la déficience.

Chef de service : Céline BELLANGER

GLOSSAIRE

- I.R.S.A** *Institution **R**égionale des **S**ourds et **A**veugles de Bordeaux*
- F.I.S.A.F** *Fédération Nationale pour l'**I**nsertion des **S**ourds et **A**veugles de **F**rance*
- S.E.E.S** *Section d'**É**ducation et d'**E**nseignement **S**pécialisés*
- S.P.F.P** *Section de **P**remière **F**ormation **P**rofessionnelle aux adolescents et jeunes adultes*
- S.A.F.E.P** *Service d'**A**ccompagnement **F**amilial et d'**É**ducation **P**récoce*
- S.A.A.A.S** *Service d'**A**ide à l'**A**cquisition de l'**A**utonomie et à la **S**colarisation*
- S.E.P.H.A.I** *Service d'**É**ducation pour **P**ersonnes avec un **H**andicap **A**ssocié **I**mportant*
- S.E.S.S.A.D** *Service d'**É**ducation et de **S**oins **S**pécialisés **A** **D**omicile*

Centre Régional A. PEYRELONGUE pour personnes déficientes visuelles



12, rue Alfred de Musset
33565 CARBON BLANC cedex
Tél 05 56 38 85 85
secretariat@cses-peyrelongue.com

SITE INTERNET : www.cses-peyrelongue.com